

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 juillet 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - François FRANCESCHI - Samia GHALI - Patrick MENNUCCI - Jérôme ORGEAS - Roland POVINELLI - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 006-371/11/BC

■ Attribution d'une subvention à l'association IMED - Approbation d'une convention

DDEAIAG 11/6005/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Marseille Provence Métropole depuis sa création a affirmé qu'il était nécessaire de soutenir toutes opérations favorisant le développement à l'exportation et ceci d'autant plus que le tissu économique du territoire de la Communauté Urbaine est composé majoritairement de Petites et Moyennes Entreprises qui rencontrent plus de difficultés que les grands groupes pour établir des relations commerciales durables. Le programme de développement économique 2008-2014 de MPM réaffirme cette orientation, et en cette période de crise, le développement des entreprises vers les marchés extérieurs est un gage de pérennité et d'ouverture aux réalités de la mondialisation.

Marseille Provence Métropole a souhaité s'engager dans une action de soutien aux opérations de promotion et de vulgarisation de l'exportation en direction des PME en soutenant les structures compétentes dont l'association IMED fait partie.

Lors de son assemblée générale tenue le 10 novembre 2010, l'IMED a changé de dénomination sociale en remplaçant Institut Méditerranéen pour l'Economie et le Développement par Ingénierie Méditerranéenne pour l'Export et le Développement, sans changer son sigle. Le mot Institut ne correspondait pas à la mission essentielle de l'association, le souhait étant de valoriser le savoir-faire et l'expérience en accompagnement export.

L'IMED est une association créée en 1988 dont l'objectif est d'aider les entreprises à promouvoir leur développement international, par un ensemble d'actions très concrètes : organisation de missions, accueil de délégations, assistance à l'export... par l'organisation et la mise à disposition de jeunes ayant choisi le Volontariat International en Entreprise.

Cette opération concourt ainsi à la formation des futurs cadres de l'entreprise. L'action de l'IMED contribue ainsi à faire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole un trait d'union entre la France et les pays méditerranéens.

L'IMED propose aux entreprises l'appui de cinq bureaux permanents implantés en Tunisie, Algérie, Maroc, Turquie, Emirats Arabes Unis (d'autres pays sont desservis : Libye à partir de la Tunisie, Arabie Saoudite et Pays du Golfe à partir des Emirats Arabes).

En 2010 :

L'IMED a géré neuf VIE pour le compte des PME clientes. Elle a réalisé 23 missions dont cinq sur le territoire de Marseille Provence Métropole : études de marché terrain, sélection de partenaires ou de distributeurs pour démarrer une activité export, assistance permanente avec suivi et contrôle des échanges commerciaux et de l'activité des distributeurs, démarches amiables, relevés de prix, veille sur appels d'offres, salons (classe Export à Marseille et Lyon, SIAL, MIFEL, Pollutec).

Une action en partenariat avec UbiFrance et la Mission Economique d'Athènes a été engagée durant le 2^{ème} semestre 2010 par la mise à disposition de VIE.

Une approche des marchés syrien, libanais et jordanien a été engagée, elle se concrétisera en 2011 par l'accueil d'un VIE au sein de la Mission Economique de Damas.

Une convention de partenariat a été signée avec l'Association Club WTC-Apex pour effectuer des retours d'informations des pays, mettre des VIE à disposition des entreprises primo exportatrices

Pour 2011 :

L'IMED maintiendra ses cinq antennes. Elle va ouvrir le bureau à Damas permettant de couvrir la Jordanie et le Liban. Elle va développer le partenariat avec UbiFrance et les Missions Economiques en direction de la Grèce, de l'Egypte et engager des contacts avec l'Espagne et Israël. Elle envisage de gérer 10 VIE.

Le budget prévisionnel de l'IMED, pour 2011, s'élève à 401.500 euros, en diminution de 3,61 % par rapport à 2010 (416.500 euros).

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

224.100 euros : Salaires et charges

75.300 euros : Loyers et charges

50.700 euros : Services extérieurs
30.400 euros : Frais de missions
21.000 euros : Achats

La diminution des dépenses provient d'une diminution des loyers et charges des bureaux et logements à l'étranger. La masse salariale diminue très légèrement (2 permanents sur Marseille et 6 postes hors Marseille). La part de la masse salariale s'élève à 55,81 % du montant des dépenses (55,51 % en 2010).

Les recettes sollicitées sont constituées par :

213.500 euros : Entreprises
135.000 euros : Région Paca
38.000 euros : Département 13
15.000 euros : MPM

C'est la subvention de la Région Paca qui permet de prendre en charge 40 % du coût des opérations menées pour des entreprises du territoire régional dans le cadre du Prides.

Cette prise en charge diminue d'autant le financement des entreprises bénéficiaires. Les recettes apportées par les entreprises clientes s'élèvent à 213.500 euros, leur participation représente 53,17 % du montant des recettes, contre 51,98 % en 2010.

Il est proposé au Bureau de la Communauté de participer, au titre de l'année 2011, pour l'activité de vulgarisation de l'exportation auprès des PME du territoire communautaire, en apportant à l'association IMED, une subvention de fonctionnement d'un montant de 12.000 euros (maintien de la participation par rapport à 2010) dont les modalités de versement sont définies dans une convention de partenariat ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 004/314/08CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Bureau et au Président.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir le développement à l'exportation des petites et moyennes entreprises du territoire de Marseille Provence Métropole, notamment dans cette période de crise économique.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 12.000 euros à l'association IMED.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'association IMED.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Chapitre 65 - article 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 – Sous Politique B320.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI